



Le réseau des centres d'archives



Antenne de la CIVS aux Archives nationales :

Créée en février 2000, l'antenne mise en place aux Archives nationales consulte le fonds du **Commissariat Général aux Questions Juives** (CGQJ) et du **Service de Restitution des biens des victimes des lois et mesures de spoliation** (Sous-série AJ38).

Sa mission s'articule plus particulièrement autour des spoliations matérielles et de l'aryanisation économique. Il s'agit de retrouver tout type de documents de nature à renseigner sur les circonstances et l'ampleur de la spoliation des entreprises et des propriétés immobilières.

Antenne de la CIVS aux Archives de Paris :

La création de l'antenne en décembre 2000 fait suite à la découverte par la CIVS des **fiches comptables des dommages de guerre mobiliers** qui présentent l'intégralité des indemnités accordées au titre des dommages de guerre pour l'ancien département de la Seine, alors que les dossiers correspondants ont été en grande partie pilonnés.

La consultation de ce fonds est nécessaire pour près de deux dossiers sur trois puisque la majorité des Juifs vivait à Paris et en région parisienne avant la guerre. L'antenne effectue les recherches dans l'ensemble des fonds concernant les biens spoliés (**mobiliers, industriels, commerciaux...**).

Antenne de la CIVS à Berlin :

Créée en septembre 1999, l'antenne de Berlin dispose de locaux au sein de l'Ambassade de France.

Elle a deux missions essentielles :

- recenser d'éventuelles indemnités accordées au titre de la loi BRüG, ce qui permet de prendre connaissance des indemnités versées au titre de la loi française des dommages de guerre.
- extraire des archives allemandes toutes les pièces de nature à renseigner sur les circonstances et l'ampleur des spoliations.

Ces missions sont assurées par la consultation de fonds d'archives des deux principales administrations chargées de l'application de la loi BRüG : les fonds de la **Direction des finances du Land de Berlin** (OFD) et de ceux des **Bureaux de la Restitution** (WGA).

Les autres services d'archives consultés :

La **Préfecture de Police de Paris** (PP), la **Caisse des Dépôts et Consignations** (CDC), le **Centre de Documentation Juive Contemporaine** (CDJC) sont aussi questionnés lorsqu'il s'agit de déceler **des traces de dépôts des internés** au camp de Drancy.

Les fonds de la **Commission de Récupération Artistique** (CRA) et de l'**Office des Biens et Intérêts Privés** (OBIP), conservés au Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve, renseignent sur l'existence d'une demande d'indemnisation et/ou de restitution, d'un bien ou d'une œuvre d'art, déposée par un requérant au lendemain de la guerre.